

**COMMUNE DE  
DAVERDISSE**



Ordonnance de police de fermeture de voirie à la circulation  
Rue de Burnaifontaine les 11, 12 et 15 avril 2024

**PROVINCE DE  
LUXEMBOURG**

Le Collège communal,

Vu les arrêtés royaux du 1<sup>er</sup> décembre 1975 relatifs à la police de la circulation routière ;  
Vu la nouvelle loi communale et plus particulièrement les articles 130 bis et 135 §2 ;  
Considérant la demande des entreprises Colleaux SA, Ancien Chemin de Wellin 3 à 6929 Haut-Fays de fermer la rue de Burnaifontaine à toute circulation pour pose de l'asphalte les 11, 12 et 15 avril 2024;  
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la route ;  
Considérant l'arrêté de police adoptée par la Bourgmestre ff en date du 27 février 2024 en vue de limiter la circulation Rue de Burnaifontaine à Haut-Fays du 11 mars 2024 au 26 avril 2024 durant les travaux de rénovation de la voirie  
Considérant l'ordonnance de police adoptée par le Collège communal en sa séance du 13 mars 2024 organisant la déviation de la circulation ;

**ORDONNE :**

- 1) Durant la période des travaux de pose de l'asphalte, soit les 11, 12 et 15 avril 2024, la circulation sera interdite à tous les usagers rue de Burnaifontaine à partir du n°13 jusqu'au n°71 de 7h30 à 17h
- 2) Une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise responsable du chantier
- 3) Les infractions à la présente ordonnance seront punies des peines de simple police, pour autant qu'une loi, un règlement général ou une autre ordonnance n'ait fixé d'autres peines.
- 4) Expédition de la présente ordonnance sera adressée à Monsieur le Gouverneur de la Province de Luxembourg, aux Greffes du Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance à Neufchâteau ainsi qu'au Commandant de la Zone de Police « Semois-Lesse » à Bertrix.

La présente ordonnance sera publiée conformément à la Loi Communale.

Fait à Daverdisse, le 3 avril 2024

La Directrice générale  
KIEBOOMS Cécile



Le Bourgmestre  
LEONET Maxime